



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 30225

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les propositions exprimées par le Conseil économique et social dans son rapport intitulé : «L'emploi des jeunes des quartiers populaires». Afin de faire de l'orientation un enjeu majeur, il est notamment recommandé de faire des stages un moment utile à l'orientation en assurant un égal accès des jeunes. Pour cela, il est proposé de les aider concrètement dans leurs démarches, de l'identification de lieux de stages à la candidature en passant le cas échéant par une sensibilisation des employeurs. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, fait du rapprochement école-entreprise une de ses priorités. Ses objectifs sont de faire connaître le monde professionnel aux élèves et de renforcer les relations avec le monde économique. Cela se traduit tout d'abord par la mise en place pour tous les élèves, d'un parcours de découverte des métiers et des formations dès la classe de cinquième qui se poursuit tout au long de la scolarité (circulaire n° 2008 du 11 juillet 2008 parue au BO du 17 juillet 2008). Mise en oeuvre dans les établissements volontaires à la rentrée 2008, cette mesure est généralisée depuis la rentrée 2009 à l'ensemble des collèges et lycées. Il s'agit pour chaque élève d'appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, de lui faire découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations, de connaître l'ensemble des voies de formations offertes par le système éducatif. Des expériences diversifiées sont proposées à tous les élèves : rencontres avec des professionnels, visites d'entreprise, actions de partenariat avec les acteurs du monde professionnel, participation à des salons. En classe de troisième, des actions spécifiques sont programmées : pour tous les élèves, séquence d'observation en milieu professionnel de cinq jours par an et, pour ceux qui le souhaitent, enseignement de découverte professionnelle de trois heures hebdomadaires. À terme aucun élève ne quittera le collège sans avoir passé dix jours dans une entreprise ou en relation avec des acteurs du monde professionnel afin d'avoir une connaissance concrète, réaliste et élargie des secteurs d'activités. Ces périodes en entreprise font l'objet d'une préparation, d'un accompagnement et d'une évaluation (rapport de stages, compte-rendu dans la classe) définis par les acteurs de l'équipe éducative en étroite collaboration avec les professionnels impliqués. Par ailleurs, un chargé de mission « école-entreprise » a été nommé en 2008 dans chaque académie pour accompagner les équipes et développer les actions entreprises localement. Il veille notamment à ce que chaque collège et chaque lycée noue un partenariat local avec les acteurs du monde du travail. La mise en place progressive, dans les académies, de banques de stages permettra aussi d'amplifier les contacts concrets entre les jeunes et les entreprises. Enfin, la note de service n° 2009-127 du 17 septembre 2009 prescrit la mise en place d'une banque de stages dans chaque académie à la rentrée 2009. Il s'agit, dans le cadre d'une application informatisée, de permettre aux élèves de troisième de collèges, aux lycéens et aux étudiants de sections de techniciens supérieurs d'accéder plus facilement aux offres de stages que les entreprises pourront, pour leur part, proposer en ligne. La banque académique de stages favorisera une plus grande équité dans l'accès aux stages. Elle s'inscrit dans le cadre de la dynamique

du Plan espoir banlieue.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30225

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7729

Réponse publiée le : 15 décembre 2009, page 12035